Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026009_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-009

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE - CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC LA FÉDÉRATION DE PÊCHE

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

La Commune dispose de plusieurs chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Une convention a été signée en janvier 2016 entre le Département d'Ille-et-Vilaine, la Fédération de pêche et la Commune.

Un des chemins est situé autour des étangs du Colombier, de Coutance et du Bas Roquet. La Fédération de pêche a récemment acquis de nouvelles parcelles sur lesquelles passe le circuit de randonnée.

La convention tripartite entre le Département, la Fédération de pêche et la Commune doit être mise à jour compte tenu de ces nouvelles parcelles.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.361-1 du Code de l'environnement relatif aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Urbanisme du 15 décembre 2025

Considérant l'intérêt pour la Commune de conventionner avec le Département et la Fédération de pêche pour offrir aux rheusois un accès pédestre à un site remarquable du territoire,
Considérant que l'acquisition de nouvelles parcelles par la Fédération de pêche nécessite la signature d'une nouvelle convention

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026009_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'autorisation de passage entre le Département, la Commune et la Fédération de pêche,
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN